

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 29

N°128

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JUIN 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 14 juin**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamilia, RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : LENZI Ling .

Représentés par :

Monsieur Jean-Jacques KARMAN	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Madame Magali CHERET	Madame Soizig NEDELEC
Madame Laurence GRARE	Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Boualem BENKHELOUF	Madame Claudine PEJOUX
Madame Danielle MARINO	Madame Leila TLILI
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Patrick LE HYARIC	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Marc RUER
Monsieur Kilani KAMALA	Madame Akoua Marie KOUAME
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Anthony DAGUET

---

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction de l'Urbanisme/

**OBJET : PLUi-Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et son article L.2121-29

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L. 151-5 et L. 151-12

Vu la délibération en date du 17 octobre 2017 du conseil territorial prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Considérant que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein des conseils municipaux et du conseil de Territoire de l'établissement public territorial de Plaine Commune sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Ce dernier définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'EPT Plaine Commune.

Il fixe par ailleurs des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant que le document préparatoire et support au débat, accompagné de ses annexes a été adressé avec les convocations à la présentes séance du conseil municipal,

Considérant que les orientations générales du PADD du PLUi de Plaine Commune proposées au débat se regroupent autour des 5 thèmes suivants :

- Un territoire populaire, solidaire et inclusif
  - . Orientation 1 : Proposer une diversité de logements, offrir des conditions d'habitat satisfaisantes pour tous
  - . Orientation 2 : Promouvoir le territoire universitaire, favoriser l'accès à la formation et à l'emploi
  - . Orientation 3 : Proposer une offre d'équipements et de services de qualité, adaptée aux besoins des présents
- Un territoire écologique, résilient et respectueux du bien-vivre

- . . Orientation 1 : S'adapter au changement climatique
  - . . Orientation 2 : Rechercher une meilleure performance énergétique du territoire
  - . . Orientation 3 : Valoriser les atouts paysagers et concrétiser la trame verte et bleue
  - . . Orientation 4 : Préserver la santé environnementale des populations
  - . . Orientation 5 : Promouvoir l'économie circulaire
- Un territoire dynamique, de diversité économique, productif et actif
    - . . Orientation 1 : Développer et moderniser les zones d'activités économiques
    - . . Orientation 2 : Préserver les activités économiques en zone dense, protéger les tissus mixtes
    - . . Orientation 3 : Veiller au rayonnement et à l'insertion urbaine des quartiers tertiaires
    - . . Orientation 4 : favoriser la diversification et la montée en gamme de l'offre commerciale
    - . . Orientation 5 : Développer les filières transversales et accompagner les domaines économiques émergents
- Un territoire accessible et praticable, créant les conditions d'une mobilité durable
    - . . Orientation 1 : Encadrer la croissance des déplacements en favorisant les mobilités actives et en limitant la place de la voiture
    - . . Orientation 2 : Compléter et améliorer l'offre en transports collectifs
    - . . Orientation 3 : Mailler le territoire, compléter la trame des espaces publics
    - . . Orientation 4 : Créer des conditions de déplacements confortables pour les modes actifs, partager l'espace public
    - . . Orientation 5 : Innover pour accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable
    - . . Orientation 6 : Optimiser l'organisation du transport de marchandises et de matériaux
- Un territoire dynamique et protecteur, affirmant le droit à la centralité et à la diversité des modes de développement
    - . . Orientation 1 : Structurer le territoire autour d'un réseau de centralités bien connectées entre elles, avec un maillage de proximité
    - . . Orientation 2 : Mettre en œuvre des modes de développement diversifiés et complémentaires
    - . . Orientation 3 : Un territoire dynamique : Réussir les grands projets et maîtriser les mutations dans le diffus

Considérant que le conseil municipal a été appelé à débattre des orientations générales du PADD du PLUi de l'EPT Plaine Commune, visées ci-dessus,

Considérant que le débat ne donne pas lieu à un vote,

Prend acte par 43 pour

**DELIBERE :**

**PREND ACTE**, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, qu'un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Plaine Commune s'est tenu en la présente séance du conseil municipal.

Reçu en préfecture le : 15/06/18

Publié le : 15/06/18

Certifié exécutoire : 15/06/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

